



## PROCES-VERBAL NO 03/2022 DE LA SEANCE DU CONSEIL

### COMMUNAL DE LIGNEROLLE DU LUNDI 5 DECEMBRE 2022

Président : M. Yvan Bourgeois

M. le président souhaite la bienvenue aux membres du conseil et de la municipalité et les remercie de leur présence. Il salue également M. Maire, représentant le journal L'Omnibus. M. Olivier Petermann, Syndic, est excusé et remplacé par M. Alix Michel, Vice-syndic.

#### ORDRE DU JOUR :

1. Appel
2. Adoption du dernier PV
3. Proposition pour télécharger, à l'avenir, les préavis municipaux sur le nouveau site internet communal
4. Budget 2023 - Rapport de la commission de gestion
5. Demande de crédit pour financer l'acquisition des parcelles no 482 C+E, d'une superficie de 2'308 m<sup>2</sup> - Rapport de la commission de gestion
6. Communications de la municipalité
7. Propositions individuelles.

L'ordre du jour est ainsi accepté à l'unanimité.

#### 1. Appel

Présents : 20

Excusés : 5 : Gianluca Abruzzi, Astrid Goël, Laurence Nicolet, Richard Nicolet et Noriane Roy

Absent : 0

#### 2. Adoption du dernier PV

M. le président ouvre la discussion concernant le procès-verbal no 02/2022 de la séance du 10 octobre 2022. La parole n'est pas demandée et le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### 3. Proposition pour télécharger, à l'avenir, les préavis municipaux sur le nouveau site internet communal

M. le président : comme vous le savez, nous avons maintenant un site internet communal : <https://www.lignerolle.ch>. La municipalité propose de mettre les préavis municipaux à disposition des conseillers sur ce site, afin d'économiser du papier.

M. Frédéric Nicod : en effet, nous pensons qu'imprimer tous ces documents n'est pas écologique et nous vous proposons donc de profiter de notre site internet pour y mettre tous les documents concernant le conseil communal qui sont publics et qui peuvent également intéresser tous les habitants.

Si certains documents ne doivent pas être publiés tout de suite, comme par exemple le PV qui doit d'abord être approuvé par le conseil, vous pourriez recevoir un lien exclusivement à l'intention des conseillers ou recevoir ces documents par e-mail.

La municipalité et le président doivent encore s'assurer de la légalité de cette procédure.

Il va de soi que si un(-e) conseiller(-ère) ne souhaite pas passer à ce système, il(elle) peut s'annoncer à la secrétaire et les documents lui seront transmis par courrier.

M. Sylvain Werly : est-ce qu'on recevrait, par exemple, une alerte SMS nous informant que les nouveaux documents sont disponibles ?

M. le président : non, vous ne recevrez pas d'alerte SMS ; la convocation, vous informant que les documents sont prêts sur le site internet, vous sera transmise par mail.

M. Serge Aellen : est-il possible de consulter des anciens documents sur le site ?

M. le président : les documents de 2021 et 2022 sont sur le site. Pour les documents plus anciens, il est précisé, sur le site, qu'il faut prendre contact avec la secrétaire municipale, Mme Nicole Steiner.

La parole n'est plus demandée et la proposition de télécharger, à l'avenir, les préavis municipaux sur le nouveau site internet communal est acceptée avec les résultats suivants :

- 19 oui - 0 non - 1 abstention.

Deux membres désirent recevoir les documents par courrier ; M. le président demandera encore aux membres excusés s'ils sont d'accord de télécharger les documents du conseil sur le site.

#### **4. Budget 2023**

M. Lionel Favre, président de la commission de gestion, lit le rapport de ladite commission et propose de l'accepter.

M. le président remercie la commission de gestion et ouvre la discussion.

M. Alix Michel : comme Olivier est absent, nous sommes à disposition pour répondre à vos questions le plus précisément possible.

M. Jean-Pierre Blaser : concernant le bâtiment du battoir, vous avez mentionné qu'il fallait faire des travaux sur la toiture, principalement sur les chêneaux ; dans le budget, vous avez prévu CHF 4'000 pour l'entretien, mais c'est impossible de faire ces travaux avec ce montant.

M. Frédéric Nicod : nous avons adjudgé ces travaux d'entretien à une entreprise de la région en espérant qu'ils soient exécutés encore cette année. Si ce n'est pas le cas, nous pourrions demander une demande d'acompte, afin de comptabiliser ces travaux sur 2022.

La parole n'est plus demandée et le rapport de la commission de gestion, avec ses conclusions, concernant le budget 2023, est accepté avec les résultats suivants :

- 20 oui - 0 non - 0 abstention.

La commission de gestion est ainsi déchargée de son mandat.

#### **5. Demande de crédit pour financer l'acquisition des parcelles no 482 C+E, d'une superficie de 2'308 m<sup>2</sup>**

M. Lionel Favre, président de la commission de gestion, lit le rapport de ladite commission et propose de l'accepter.

M. le président remercie la commission de gestion et ouvre la discussion.

M. Alix Michel : nous sommes à disposition pour répondre à vos questions.

Mme Amélie Hautier : ce n'est pas très clair pour moi : la commune voudrait acheter les parcelles C et E, mais les parcelles A, B et D sont-elles déjà propriétés de la commune ? La nouvelle déchetterie se fera-t-elle uniquement sur la parcelle C ?

M. Alix Michel : il y a cinq parcelles : la municipalité souhaite acquérir la parcelle C pour y installer une nouvelle déchetterie et la parcelle E qui serait le chemin d'accès ; les parcelles A, B et D seront achetées par des privés.

Mme Amélie Hautier : pourquoi avoir choisi la parcelle C, plutôt qu'une autre ?

M. Alix Michel : selon la disposition de ces parcelles et selon leur surface, la parcelle C est celle qui nous convient ; en effet, la parcelle B, avec une surface à peu près identique, n'est plus disponible et les parcelles A et D sont plus petites. L'avantage avec la parcelle C, en contrebas, est que la déchetterie se situera au bord de l'autoroute et ne sera donc pas visible depuis la route cantonale.

M. le président : à terme, les cinq parcelles seront-elles donc vendues ?

M. Alix Michel : nous n'avons pas la maîtrise sur les autres parcelles, c'est un projet privé.

Mme Amélie Hautier : est-ce que le fait de passer une zone agricole en zone artisanale doit être accepté par le Canton ?

M. Alix Michel : sur le plan, le trait vert délimite la zone artisanale actuelle et nous aimerions qu'elle soit délimitée par le trait rouge pour que ce soit plus pratique.

Mme Amélie Hautier : mais vous attendez encore une autorisation du Canton.

M. Alix Michel : nous devons nous dépêcher pour présenter ce projet au Canton, car c'est une zone artisanale et, si rien n'est entrepris, elle repassera en zone agricole.

Mme Amélie Hautier : vous allez donc voir avec le Canton avant d'aller chez le notaire ?

M. Lionel Favre : la commission s'est posé la même question. Il est prévu de proposer au Canton un projet de construction d'une nouvelle déchetterie, établi par le Bureau d'ingénieurs BR PLUS.

M. Gaëtan Drezen : le délai de réponse du Canton est-il connu ? Si la réponse était négative, est-ce que nous aurions des possibilités de recours ?

M. Alix Michel : non, nous ne connaissons pas le délai. Nous allons de l'avant avec ce projet ; il faudra encore passer par le Plan d'affectation communal (PACom).

M. Gaëtan Drezen : si le projet devait traîner au Canton, le propriétaire pourrait-il se rétracter avec une promesse de vente ?

M. Alix Michel : le propriétaire va attendre la réponse du Canton.

M. Gaëtan Drezen : ne devrions-nous pas acheter ce terrain tout de suite ?

M. Lionel Favre : la municipalité va établir une promesse d'achat et de vente devant notaire. A ma connaissance, il n'y a pas de délai dans ce document.

M. Frédéric Nicod : la promesse d'achat et de vente est conditionnée au fait de pouvoir construire la déchetterie et la compensation des deux zones doit être acceptée par le Canton.

M. Sylvain Werly : j'imagine que la municipalité a bien étudié ce projet, mais, inversement, il ne faudrait pas acheter ce terrain si, à la fin, nous n'avons pas les finances pour la construction de la déchetterie. J'ai été surpris de ne pas avoir une fourchette de coûts pour la construction.

M. Alix Michel : nous n'avons pas encore établi de projet pour la déchetterie ; nous nous sommes approchés de BR PLUS qui a, dans son bureau, un municipal de Champagne qui était responsable de la construction de leur déchetterie et qui a pu nous donner un coût approximatif. C'est faisable financièrement pour notre commune.

M. Jean-Pierre Blaser : la parcelle E sera l'accès à la parcelle C, mais comment sera desservie la parcelle D ?

M. Frédéric Nicod : il est prévu de prolonger le chemin pour le fonctionnement de la déchetterie et un droit de passage, avec participation financière, sera discuté avec le potentiel futur acheteur de la parcelle D.

La parole n'est plus demandée et le rapport de la commission de gestion, avec ses conclusions, concernant la demande de crédit pour financer l'acquisition des parcelles no 482 C+E, d'une superficie de 2'308 m<sup>2</sup>, est accepté avec les résultats suivants :

- 19 oui - 0 non - 1 abstention.

La commission de gestion est ainsi déchargée de son mandat.

## **6. Communications de la municipalité**

M. Pierre Dumartheray : je n'ai pas de communication.

Mme Eliane In-Albon : au collège, nous avons un appartement de libre dans les combles, côté ouest, et nous l'avons proposé à la location via les journaux et autres ; nous avons eu un seul couple intéressé et il a dû se dédire. C'est donc l'EVAM (Etablissement vaudois d'accueil des migrants) qui est devenu locataire de cet appartement. Il va être aménagé et n'est pas encore occupé pour le moment.

M. Frédéric Nicod : quelques travaux vont être effectués sur le toit de l'église, tout particulièrement sur le clocher. Ces travaux ont été adjugés en même temps que ceux du bâtiment du battoir. Pour l'église, nous attendons encore des nouvelles du spécialiste du Canton pour les peintures et une entreprise spécialisée doit nous confirmer les coûts pour mesurer les taux d'humidité et nous fournir des déshumidificateurs adaptés et avoir ainsi un suivi sur une certaine durée. Il semblerait que l'un des soucis soit lié au crépi des façades qui date d'une cinquantaine d'années et qui empêche les murs de respirer ; mais nous ne pouvons pas refaire toutes les façades, ce serait très compliqué.

M. Alix Michel :

- Nous avons demandé à notre électricien le prix pour poser des relais dans les cellules communales pour éteindre l'éclairage public pendant la nuit. Entre-temps, Romande Energie a proposé, à toutes les communes, un nouveau programme (no 83), avec une interruption de 23h00 à 04h55. Dès qu'il sera mis en place, nous serons bénéficiaires de cette extinction.
- Concernant les coupures électriques par panne ou par programmation, régulièrement évoquées ces derniers temps, chaque commune doit avoir un point de rencontres d'urgence pour les personnes qui auraient un besoin particulier (par exemple secours médical). Nous avons donc décidé de mettre le bâtiment communal comme point de rencontres et une génératrice va être installée, afin de pouvoir l'alimenter. La commune des Clées a aussi cette obligation et ils se sont approchés de nous pour savoir si nous étions d'accord de les accueillir en cas de besoin ; nous avons accepté cette demande. Ce n'est pas un point de rencontres pour toute la population, mais vraiment pour des cas d'urgence.

M. Gaëtan Drezen : est-ce qu'un recensement, par exemple des personnes ayant besoin d'un respirateur, a été fait ?

M. Alix Michel : cela va être fait, mais nous devons faire attention à la protection des données.

## **7. Propositions individuelles**

M. le président : la commission pour les places de jeux s'est réunie, afin d'étudier ce projet et nous allons commencer par ce point.

Mme Amélie Hautier, présidente de la commission pour les places de jeux, lit le rapport de ladite commission et propose de l'accepter.

M. le président remercie la commission pour les places de jeux et ouvre la discussion.

Mme Eliane In-Albon : au 3<sup>ème</sup> paragraphe de votre rapport, vous parlez de la garderie du village ; je voudrais vous rendre attentifs au fait que ce n'est pas une garderie de village, qui devrait répondre à certaines normes. Je vous demande donc d'être prudents dans l'utilisation des termes et d'appeler cet endroit plutôt un lieu de rencontres parents-enfants.

Mme Amélie Hautier : nous en prenons note.

M. le président : on pourrait l'appeler « halte-jeux » ; quel terme est utilisé pour cet endroit par la municipalité ?

Mme Eliane In-Albon : la Moutonnerie. La commune met le local à disposition, mais n'engage pas sa responsabilité.

M. le président : est-ce que cette garderie existe encore ?

M. Jonathan Nicolet : non, pas actuellement.

Mme Marilyn Lambert : c'est un lieu de rencontres mamans-enfants qui a été créé en 1981 pour rendre service aux mamans.

Mme Amélie Hautier : j'aimerais apporter une précision : la commission aimerait d'abord connaître le montant que la commune mettrait à disposition pour les places de jeux et pourrait ensuite préparer un projet et se débrouiller pour trouver la différence, si les coûts devaient être supérieurs.

M. Alix Michel : nous allons discuter d'une éventuelle participation ; nous devrions nous associer pour aller de l'avant avec ce projet. Avez-vous déjà quelque chose de concret ?

Mme Amélie Hautier : nous avons une offre pour la fourniture du matériel, mais pas pour la pose. C'est clair que nous ne voulons pas entamer toutes les démarches si vous êtes opposés à ces projets.

M. Alix Michel : la municipalité est d'accord de faire quelque chose. Par contre, il ne faudrait pas que chacun travaille de son côté, nous devrions nous rencontrer.

M. Lionel Favre : la commission aimerait savoir si elle peut continuer les démarches et, s'il n'y a pas d'opposition, elle pourrait préparer un projet complet et vous le présenter.

M. Alix Michel : c'est le conseil qui validera - ou pas - ce futur projet. Si une mise à l'enquête est nécessaire, tous les habitants pourront éventuellement se manifester.

M. Jonathan Nicolet : pouvons-nous donc aller de l'avant ?

M. Alix Michel : oui, mais sans engager des frais.

M. Frédéric Nicod : c'est à la commission de voir si le montant prévu est défendable devant le conseil. La municipalité n'a pas l'intention de mener un projet concurrent.

Mme Amélie Hautier : pouvons-nous partir sur l'idée des deux lieux ?

M. Alix Michel : dans le projet, nous constatons qu'il y a une place au collège et une place au battoir ; il faudra donc additionner les deux et voir quel montant cela représente. La demande que j'avais faite uniquement pour le collège comprenait trois jeux et cela coûtait déjà CHF 50'000. Vous pouvez aller de l'avant en intégrant la municipalité lorsque des décisions devront être prises.

M. Gaëtan Drezen : pourrions-nous d'ores et déjà réfléchir à la possibilité de réserver la future ancienne déchetterie pour les jeunes, par exemple pour un skatepark ?

M. Alix Michel : c'est bien d'y penser, mais il me semble que cela va un peu vite.

M. Jean-Pierre Blaser : il faudrait avoir une esquisse de l'emplacement des engins prévus au collège et au triangle du battoir.

M. le président : si la commission a le feu vert, elle ira de l'avant.

M. Alix Michel : nous n'avons pas l'esquisse de la commission, mais celle du projet de la municipalité intégrant le terrain de foot et les engins ; cette proposition est bien entendu modifiable.

M. Lionel Favre : la commission aimerait savoir si vous êtes d'accord de mettre les deux lieux à disposition et si vous avez déjà imaginé un coût ?

M. Alix Michel : nous arrivons à CHF 50'000 avec notre projet, avec des engins et un banc sur le terrain de foot. Si vous prévoyez une séparation physique, cela prendra de la place.

M. Jonathan Nicolet : la séparation ne prendrait pas de place, ce serait juste un treillis.

M. Benoît Petermann : la commission a préparé une esquisse du projet ; est-ce que nous pouvons la présenter au conseil ?

M. le président : un rapport avec des conclusions a été établi ; le conseil doit donc prendre position et décider si ce rapport peut être transmis à la municipalité.

M. Alix Michel : vous pouvez nous le transmettre ; il faudrait que nous avancions main dans la main.

M. Lionel Favre : est-ce qu'un délégué de la municipalité pourrait accompagner la commission dans ce projet ?

M. Alix Michel : je prends note de cette proposition et nous allons en discuter entre nous pour savoir qui participera.

Mme Eliane In-Albon : concernant le skatepark, votre idée est-elle de l'installer à l'intérieur ?

Mme Amélie Hautier : nous n'avons pas encore vraiment décidé ; l'idée serait que les jeunes achètent le matériel et qu'il puisse être stocké à l'intérieur.

Mme Eliane In-Albon : j'imagine que ce n'est pas le même matériau pour l'intérieur ou l'extérieur.

M. le président : je voudrais amener un élément supplémentaire qui s'est déroulé ce dernier mois ; Olivier est au courant des démarches en cours. Sylvain nous a informés qu'une rampe en bois était à vendre à Yvonand et nous l'avons achetée pour CHF 150. Nous avons ensuite rencontré Jérémy Lambercy, président de la Société de Jeunesse, pour savoir si nous pouvions stocker cette rampe dans leur local au battoir, mis à disposition gratuitement par la commune. C'est chose faite et il faut maintenant discuter de la cohabitation et savoir si la rampe peut être utilisée à l'intérieur de ce local ou seulement y être stockée. L'idée serait d'établir une charte signée par les jeunes et leurs parents. On pourrait leur demander à chacun CHF 20 pour payer la rampe et, s'ils sont nombreux, le surplus pourrait être utilisé, par exemple, pour d'éventuelles futures réparations ou améliorations de cette rampe. Il faudrait peut-être mettre une armoire qui se ferme à clé pour les boissons de la Jeunesse. L'idée serait de pouvoir cohabiter, dans un respect mutuel, quitte à faire un moment d'essai. Nous avons aussi parlé de la déchetterie avec Lionel Bovay : lorsqu'elle ne sera plus utilisée et qu'il n'y aura plus les bennes, nous pourrions peut-être installer une rampe à moitié à l'abri. Nous avons à cœur de proposer un endroit à nos jeunes et de les accompagner.

La parole n'est plus demandée et le rapport de la commission pour les places de jeux, avec ses conclusions, est accepté avec les résultats suivants :

- 20 oui - 0 non - 0 abstention.

Il sera donc transmis à la municipalité qui doit encore choisir un(-e) délégué(-e) pour participer à ce projet.

M. Lionel Favre : est-ce que le projet pour les nouveaux abris aux arrêts de bus avance ? Avez-vous reçu des offres ?

M. Alix Michel : je n'ai pas de nouvelles, le projet suit son cours.

M. Lionel Bovay : j'aimerais savoir pourquoi les travaux concernant la Source Mercier n'ont pas encore commencé.

M. Pierre Dumarthey : une partie du Comité directeur de l'AIMS va rencontrer les AF le 8 décembre ; nous n'avons pas commencé les travaux, car nous bénéficierons de subventions importantes des AF.

Mme Marilyn Lambert : pendant des années, nous avons eu le plaisir et la joie d'avoir un magnifique sapin illuminé devant l'église pendant le temps de Noël ; est-ce que cette coutume a été abandonnée ?

M. Frédéric Nicod : il sera mis en place, mais pas illuminé.

Mme Marilyn Lambert : merci beaucoup !

M. le président : est-ce qu'il sera décoré ?

Mme Eliane In-Albon : oui.

M. Charles-Guillaume Nicole : je voudrais savoir ce qu'il en est de la place vers le fort : l'entreprise forestière Porchet y dépose son bois, il y a un camion à Robin Nicole, des machines à l'entreprise Neri, des gravats, et cela fait cheni.

M. Frédéric Nicod : cette place n'est pas en zone forêt ; elle est actuellement tolérée et mise à disposition, à bien plaisir, des entreprises du village qui ont des soucis de place, tout en sachant qu'ils peuvent devoir tout débarrasser du jour au lendemain en cas de projets ou de besoins particuliers de la commune. Nous prenons note de cette remarque.

M. le président : les séances du conseil pour 2023 sont prévues le 3 avril, le 12 juin, le 9 octobre et le 4 décembre. En cas de besoin, par exemple pour les places de jeux, nous pouvons sans autre demander d'agender une séance entre deux.

Je tiens à vous remercier pour votre engagement au sein du conseil, dans les différentes commissions et associations intercommunales ; merci également à la municipalité pour son travail. Je vous souhaite un bon temps de l'Avent et de Joyeuses Fêtes de Noël !

M. Alix Michel : la municipalité vous remercie pour la confiance accordée et, pour marquer la fin de cette année, un apéritif et une agape vous sont offerts.

La parole n'est plus demandée et la séance est levée à 21h20.

Le président :

*Yvan Bourgeois*

Yvan Bourgeois



La secrétaire :

*B. Petermann*

Béatrice Petermann

